

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Sylvie Hennion, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Sylvie Hennion, Université de Rennes 1

Expert(e)s : Mme Christelle Breton, Université Grenoble Alpes
M. Dominique Mery, Université de Lorraine
Mme Anna-Livia Morand, Université de Lorraine
M. Clément Varenne, Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Luc Herrmann

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Le Collège des écoles doctorales (CED) de l'Université de Bordeaux (UBx) a été créé en octobre 2016. Il fait suite au comité de coordination des écoles doctorales établi lors de la fusion des établissements et la création de l'Université de Bordeaux. Il constitue une structure de niveau intermédiaire (SNI) aux côtés de quatre collèges de formation et de onze départements de recherche. Il est organisé en guichet unique du doctorat. À ce titre, ses fonctions fédératrices sont nombreuses. Il coordonne et mutualise l'ensemble du champ du doctorat de l'UBx. Il centralise l'ensemble des ressources et des projets des études doctorales. Il pilote la politique de promotion internationale du doctorat de l'établissement. Il dispense les formations transversales à l'intention des 2 000 doctorants de l'UBx. Il organise des formations à destination des directeurs de thèse pour les préparer aux missions d'encadrement. Il est en charge de la connaissance du devenir professionnel des docteurs.

En soutien à cette politique, il détient une délégation de compétences dans la gestion des moyens investis par l'Université dans la promotion du doctorat. Grâce notamment aux financements issus des appels « Programmes Investissements d'avenir » (PIA - IdEx, écoles universitaires de recherche, etc.), il dispose d'une masse salariale de contrats doctoraux conséquente et d'un important volant de personnel exerçant dans les écoles doctorales (ED) et assurant l'organisation de sa propre administration et de la mise en œuvre des *Graduate programs*.

Le projet prévoit d'intensifier ces champs de compétences et de transformer le CED en « marque » bordelaise doctorale, la *Graduate research school*, dans le cadre du projet « UBGRS 2.0 : École supérieure des jeunes chercheurs de l'Université de Bordeaux ».

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

Le positionnement du collège des écoles doctorales de l'Université de Bordeaux constitue le fruit d'une politique délibérée de l'Université de Bordeaux qui bénéficie du label Initiative d'excellence (IdEx) et qui a placé les études de doctorat au centre de sa stratégie internationale et scientifique.

Le CED constitue une structure à l'interface de la formation et de la recherche. Il coordonne les actions et les moyens des huit écoles doctorales : *Mathématiques et informatique* (MI), n°39 ; *Sciences chimiques* (SC), n°40 ; *Droit*, n° 41 ; *Entreprise, économie et société* (EES), n°42 ; *Sciences physiques et de l'ingénieur* (SPI), n° 209 ; *Sciences de la vie et de la santé* (SVS), n°154 ; *Sciences et environnement* (SE), n°304, Sociétés, politiques, santé publique (SP2), n° 545 ; ainsi que des trois écoles universitaires de recherche (EUR) qui ont été retenues dans le premier Programme d'Investissement d'Avenir, PIA3 (*EUR Digital public health*, *EUR Light S&T*, *EUR Bordeaux Neurocampus*). Les EUR sont des *Graduate programs* disposant de leur propre gouvernance et, pour le doctorat, s'inscrivent dans la *Graduate research school* dont le CED constitue le pivot.

Le CED s'inscrit, en termes institutionnels, comme structure de niveau intermédiaire (SNI) de l'Université de Bordeaux. Le pilotage de l'Université s'appuie en effet sur quatre collèges de formation, sur le collège des écoles doctorales et sur 11 départements de recherche (les 3 départements initiaux en 2017 se sont enrichis en 11 départements en 2019).

Le projet accentue le rôle essentiel du collège. Il est centré sur la mise en place du projet *University of Bordeaux Graduate Research School* (UBGRS 2.0) au titre de la mise en œuvre du projet de la « structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence » (PIA3 SFRI). Le CED a pour objectif d'intensifier l'attractivité de sa formation doctorale internationale grâce au développement de ses relations internationales et de soutiens financiers affectés aux doctorants en centrant son offre de formation sur l'apprentissage par la recherche.

Les enjeux et la finalité du bilan et du projet présentés confèrent une reconnaissance nationale et internationale au diplôme de doctorat de l'Université de Bordeaux. Il s'agit de développer l'image de marque du doctorat de l'Université qui s'est dotée d'une politique volontariste et de moyens importants pour y parvenir. Dans cette optique, le CED exerce les différentes missions d'un guichet unique. Pour pouvoir mieux apprécier ses objectifs stratégiques et opérationnels, le CED s'est doté d'un *scientific advisory board*, qui ne s'est cependant pas encore réuni. Il n'y a donc pas eu d'audit externe pour évaluer l'activité du CED.

L'important volet international de l'activité du CED a été accentué par l'attribution au CED de la gestion des programmes spécifiques de doctorat international, bénéficiant de budgets propres, à la suite de la labellisation IdEx, et des différents programmes suivants (PIA3 SFRI). Le programme « Doctorat international » a accompagné 134 projets de thèse de 2012 à 2016. Il est fait état, également, pour la période 2014-2019, de 77 projets de mobilité soutenus et de 75 projets de thèse en partenariat international, bien que l'ensemble des données ne soient pas encore acquies pour ce programme à mi-parcours. Les accords internationaux signés par l'Université de Bordeaux portent principalement sur les volets doctoraux (*China scholarship council*, *Fullbright*, *UB-Mitacs*, *Effel Campus France*). Les accords avec les établissements étrangers permettent un développement efficace des cotutelles et des codirections de thèse. Cette stratégie a permis à l'UBx de limiter la baisse du nombre de cotutelles constatée au niveau national.

Depuis 2019, huit accords-cadres sont en vigueur pour le développement des doctorats en cotutelle (*Technische Universität Darmstadt*, Allemagne ; *University of Nebraska-Lincoln*, USA ; Institut national de la recherche scientifique -INRS, Québec, Canada ; *Pontificia Universidad catolica de Chile*, Chili ; *Kumamoto University*, Japon ; *Kyoto University*, Japon ; *Tohoku University-Graduate School of Science*, Japon ; *Indian institute of technology Madras -IITM*, Inde ; *Universita di Catania*, Italie). Ces relations internationales prennent aussi la forme de collèges doctoraux franco-allemands (Darmstadt et Geisenheim) financés par l'Université franco-allemande (DFH-UFA). Des programmes européens conjoints (IDS-FunMat et EJD-FunMat, matériaux fonctionnels ; ALGANT DOC-EM, mathématiques ; TRANS GLOBAL HEALTH-EMJD, santé publique ; ENC NETWORK-EM, neurosciences ; EJD-SUSPOL, organocatalyse et polymères ; OENODOC, oenologie) ont des conséquences directes sur le développement des cotutelles. En 2020 étaient dénombrés 200 doctorants en cotutelle avec 90 partenaires. Ces cotutelles correspondent, pendant la durée de la période évaluée, à 11,6 % des doctorants inscrits à l'UBx.

Le CED est intégré à des réseaux internationaux, grâce aux efforts développés par l'université en matière de doctorat international. Le CED est aussi membre du réseau européen de formations doctorales EUA-CDE et participe à ses réunions biennuelles. L'ensemble de ces relations internationales démontre le dynamisme en ce domaine du CED.

Au niveau national et régional, le CED participe au réseau national des collèges doctoraux et aux travaux en lien avec le MESRI relatifs à la promotion du doctorat.

Un dialogue approfondi existe au niveau de la région Nouvelle Aquitaine pour définir les priorités socio-économiques de formation des docteurs. À ce titre la région Nouvelle-Aquitaine cofinance en moyenne une cinquantaine de contrats doctoraux. Cependant, le dossier d'autoévaluation ne fait pas état de conventions-cadres avec des organismes privés aux fins du développement du doctorat en entreprise. Pour le site bordelais, le bilan fait mention d'une ED co-accréditée avec l'Université Bordeaux Montaigne (ED SE) sans plus de précisions sur cette dernière. Des actions communes aux deux établissements comme le concours « Ma thèse en 180 secondes », le prix de thèse ou l'appel à projets doctoral international, sont mises en place. Malgré ces quelques liens, il n'apparaît pas dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement de relations structurées avec l'Université de Bordeaux Montaigne.

Le CED compte 2 002 doctorants inscrits en 2019/2020, et 2 026 en 2020/2021. Ceux-ci se répartissent entre les huit écoles doctorales de façon assez équilibrée. À noter cependant que l'ED la plus importante numériquement (SPI) compte 348 doctorants en moyenne et la plus petite (SE), 107 doctorants.

Selon les tableaux récapitulatifs de 2019/2020, le taux d'encadrement est bon, à 1,76. Il est de 1,24 en 2020-2021.

La durée moyenne de thèse est stable, 47 mois en 2016/2017 et 46 mois en 2019/2020, ce qui correspond à une durée moyenne honorable compte tenu des différences de pratiques entre les ED.

Le nombre de thèses soutenues chaque année reste modeste avec un taux de 22,87 % sur la période évaluée. Ce taux a été, en 2020 et 2021, fortement impacté par la situation liée au Covid-19. Les travaux de thèse fondés sur des études de terrain ont été particulièrement affectés du fait des mesures de confinement.

Le nombre de doctorants ayant un financement spécifique dédié au doctorat, tous champs disciplinaires confondus, est de 1 396 en 2019/2020, ce qui représente un taux général important (69,73 %) durant les quatre dernières années. Ce taux est cependant extrêmement variable d'une ED à l'autre.

Dans la mesure où les études doctorales sont directement intégrées à l'UBx dans le programme de formation et de recherche (*Graduate programs*) et que la création de parcours d'excellence a été privilégiée dans le PIA3 SFRI, une distinction peut être faite entre les doctorants inscrits dans ces parcours d'excellence et les autres. Cette problématique constitue un risque d'inégalité qualitative dans les doctorats préparés au sein de l'UBx.

On note que 47,63 % des primo-entrants sont issus des masters délivrés par l'Université de Bordeaux, conséquence naturelle de la volonté de l'établissement de privilégier le continuum master-doctorat.

Si l'internationalisation du doctorat sous l'impulsion de l'IdEx est importante avec 800 doctorats internationaux, la répartition précise des bénéficiaires (français et étrangers) de ces formations n'est pas renseignée. Il en est de même pour les doctorants provenant d'autres universités françaises.

Compétences et activités du collège doctoral

- Compétences du CED

Les compétences du CED sont clairement définies dans l'article 42 des statuts de l'UBx : « Il associe l'ensemble des écoles doctorales de l'Université dont il a vocation à coordonner et à mutualiser les compétences ». À la suite des auditions, cette coordination et cette mutualisation sont apparues comme une mission essentielle de guichet unique du collège et développées en co-construction avec les directions des ED. Le règlement intérieur du CED précise qu'il est en charge de « la totalité de l'enveloppe budgétaire annuelle qui lui est affectée pour l'ensemble des actions à destination des doctorants ainsi qu'en matière de coordination et de mutualisation entre les ED et les *Graduate programs* » ainsi que de la gestion des personnels affectés aux études doctorales. L'UBx a fait le choix d'intégrer les dispositifs des *Graduate programs* (GP) dans la *Graduate research school*. Si chaque GP dispose de son *executive committee*, le CED assure une fonction de coordination et de cohérence générale entre les GP de l'UBx, fonction essentielle au regard de la complexité de la structuration des pôles de formation et de recherche de l'UBx. La mission générale du CED en matière de doctorat lui confère donc un rôle d'interface avec une capacité d'intervention à souligner sur tous modes de situations susceptibles d'engager les formations de doctorat tant au niveau national qu'international.

Les missions mutualisées et coordonnées par le CED sont donc multiples : 1) admission des doctorants, inscriptions administratives et soutenance, 2) gestion du budget affecté au doctorat, des contrats doctoraux de l'établissement, des missions complémentaires d'enseignement (MCE) et des personnels, 3) formations transversales, formation à l'encadrement de thèse des futurs HDR ; 4) internationalisation du doctorat : cotutelles, codirections, doctorat européen, soutien à la mobilité internationale, réseaux doctoraux internationaux, 5) animation et communication relatives au doctorat, et veille sur le devenir professionnel des docteurs. Cette construction centralisée est source de simplification pour les usagers : les doctorants, les directeurs d'ED et leurs gestionnaires, les encadrants de thèse.

La politique doctorale est répartie entre le collège et les ED. Le collège, conformément aux statuts, détient une délégation de compétence sur le budget doctoral affecté aux études doctorales et répartit les budgets entre les ED. Les critères de détermination des dotations de fonctionnement des ED, bien qu'il soit fait référence dans le bilan à « des procédures rigoureuses d'allocations de moyens », demeurent flous et peu explicites. Si l'on prend le seul critère des effectifs de chaque école doctorale, un doctorant de l'ED *Sciences et environnement* (SE) bénéficie de 109,32 euros alors qu'un doctorant de l'ED *Droit* bénéficie de 38,79 euros.

Le collège exerce aussi sa compétence pour la répartition entre les ED des contrats doctoraux du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). L'attribution s'effectue « selon une procédure partagée sur des critères d'effectifs et de durée moyenne des thèses ». Ces critères, aussi pertinents qu'ils soient, ne peuvent qu'accentuer les différences initiales entre les ED ayant principalement des doctorants financés exerçant à temps-plein et celles dans lesquelles les doctorants sont tenus de trouver une autre activité salariée, parallèlement à leur inscription en thèse. Cependant, le collège a prévu en 2021, dans le cadre de l'application de la loi de programmation de la recherche (LPR), d'assortir la répartition des contrats doctoraux d'un soutien particulier du doctorat en SHS avec une dotation spécifique de neuf contrats doctoraux. Le collège gère tous les contrats doctoraux fléchés liés aux appels d'offre obtenus par l'UBx : les actions de coopération internationale (ACI), les contrats doctoraux spécifiques (normaliens ou polytechniciens), la campagne Handicap MESRI et des contrats doctoraux sur l'intelligence artificielle liés à une ANR (Agence nationale de la recherche) 2020.

Il développe la politique de soutien actif d'appels à projet transversaux de l'établissement dans trois domaines : AAP Handicap en sus de la campagne nationale ; AAP interdisciplinaire (au moins deux unités de recherche rattachées à deux ED ou à des départements différents), et AAP International (contrats doctoraux et mobilités avec des partenaires internationaux fléchés par les ED ou les relations internationales de l'UBx).

En parallèle de cette activité globale, les ED conservent la majorité des compétences issues de l'arrêté du 25 mai 2016. Hormis les formations transversales, dont les formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique, et la formation des encadrants, les ED gardent leur compétence pour définir les conditions d'inscription des doctorants, la formation doctorale disciplinaire et la sélection des candidats au contrat doctoral à partir des quotas fixés par le CED. Elles organisent également les comités de suivi individuel (CSI). Le bilan et le projet du CED ne contiennent pas d'information sur ces points. Il en est de même des conditions d'accueil des doctorants, des seuils de financement, du nombre maximum de doctorants par HDR, de la politique en matière d'abandons de thèse ou de la gestion des doctorants salariés (hors CD). La gestion des fins de thèse ainsi que celle des doctorants en difficulté est donc laissée à l'appréciation des ED.

- Activités du CED

Eu égard de la large palette de compétences dont dispose le CED pour promouvoir et structurer la formation doctorale, ses activités peuvent être présentées selon trois actions : 1) la formation professionnelle transversale des doctorants, 2) la valorisation du doctorat de l'UBx notamment à l'international, 3) la formation des encadrants.

- Formations professionnelles transversales et préparation à la poursuite de carrière

Pour accompagner les doctorants dans le développement de leurs compétences de chercheurs et dans leur poursuite de carrière, le collège a la charge des formations transversales. Chaque doctorant doit suivre, pendant son cursus, au moins 100 heures de formation, qui alimenteront notamment son portefeuille de compétences et dont 40 % sont issues des formations proposées par le CED. Six thèmes ont été retenus, dont les contenus peuvent être mutualisés : 1) connaître l'environnement académique, 2) mener à bien ses activités de recherche, 3) communiquer en langue étrangère, 4) développer ses compétences relationnelles, 5) se former à l'enseignement, 6) préparer sa poursuite de carrière. Sont incluses dans le cadre des formations transversales, les formations à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche. Ces deux types de formation doivent être suivis par les doctorants dès leur première année ainsi que les formations à l'enseignement pour les doctorants qui assurent une mission complémentaire d'enseignement. En matière d'intégrité scientifique, le CED privilégie une formation à distance bilingue élaborée en 2017 et conçue en partenariat avec la conférence des présidents d'université (CPU), le comité d'éthique du Centre national de la recherche scientifique (COMETS-CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). Cette formation n'est pas limitative. Des formations organisées par les ED, plus proches des spécificités disciplinaires de l'intégrité scientifique, peuvent s'y ajouter. Un MOOC (*massive open online courses* - cours en ligne ouverts à tous) « Éthique de la recherche », élaboré par l'Université de Lyon est aussi proposé aux doctorants de l'UBx. Ces formations, outre qu'elles répondent aux impératifs de l'arrêté du 25 mai 2006, s'intègrent dans la politique de renforcement de l'intégrité scientifique développée à l'UBx (charte déontologique, gestion des conflits d'intérêts...). Dans le cadre du plan national pour la science ouverte depuis 2018, le CED, encourage ces formations, notamment en matière de formation documentaire et de gestion de données (*kit de survie documentaire, open science data sharing*).

Une attention est portée à la qualité des formateurs. Ceux-ci doivent respecter un cahier des charges précis et pouvoir intervenir en anglais au regard des 800 doctorants internationaux présents à l'UBx. Les attestations de formation suivies sont disponibles en ligne sur l'espace personnel ADUM (accès doctorat unique mutualisé) du doctorant.

Ces formations sont assurées en présentiel dans la limite des normes sanitaires mais leurs lieux ne sont pas précisés dans le bilan. En effet, le CED ne dispose actuellement pas de locaux propres aux formations doctorales sur aucun des sites de l'UBx, ce qui réduit la visibilité de ces formations et ne permet pas une continuité dans l'usage des locaux réservés aux formations. Une maison du doctorat est prévue dans le projet mais, pour l'instant, sans échéance précise.

Chaque formation est évaluée par les doctorants de façon globalement positive. Une commission d'évaluation *ad hoc* reçoit chaque année les évaluations de l'ensemble des formations et rend son rapport avec recommandations au conseil du CED, en amont du choix des formations à proposer pour l'année universitaire suivante. Le bilan du CED ne contient cependant pas d'indicateurs sur les effets des recommandations émises par cette commission et sur les inflexions suscitées sur les sujets de formation retenus et leurs évolutions. Le CED a, par ailleurs, rendu obligatoire l'accord de la direction de thèse lors du choix du doctorant dans le catalogue des formations proposées. Cette autorisation nécessaire de l'encadrant, si elle permet d'éviter des erreurs, enlève cependant au doctorant une grande liberté d'initiative pour créer son portfolio. Or, ce dernier est conçu

comme devant comprendre « la liste *individualisée* de toutes les activités du doctorant durant sa formation » (article 15, arrêté du 25 mai 2016) afin de le préparer à ses choix personnels ultérieurs d'activités professionnelles. Dans le cadre de la préparation du concours « Ma thèse en 180 secondes », le CED propose aussi avec l'Université de Bordeaux Montaigne une formation préparatoire de 10 heures.

Le CED assure l'ensemble de la communication liée au doctorat à l'UBx et dispose d'un site bilingue bien fait (anglais-français). Ce site relaie les activités internationales et nationales liées au doctorat, les activités et les manifestations ponctuelles liées à la recherche ou propres à l'UBx. Le catalogue des formations y figure avec une mise à jour en octobre de chaque année. Les liens avec les associations de doctorants de l'UBx sont aussi disponibles. Il est à souligner l'activité positive du CED qui soutient et promeut un nombre important d'associations nationales ou régionales dont la finalité est liée au doctorat. Ainsi au niveau national, le CED soutient la mise en place du MOOC « Doctorat et poursuite de carrière » porté par l'association PHDooc et des manifestations de l'Association nationale des docteurs (ANDès). Au niveau régional, le bilan fait état de 14 associations de doctorants et de docteurs sur le site bordelais dont Aquidoc, association des jeunes chercheurs aquitains, qui est très active dans l'organisation d'évènements relatifs au doctorat.

- Valorisation du doctorat de l'UBx

La fonction d'interface du CED l'amène à organiser des manifestations d'ampleur pour la communication au public et la mise en valeur du doctorat. Le CED organise ainsi la remise de prix de thèse (1 500 euros) dans 3 champs scientifiques (Sciences et technologies, Biologie-santé, Sciences humaines et sociales), et un prix spécial d'un jury international, après présélection des candidats par les ED. La remise des prix se déroule lors de la cérémonie officielle de rentrée des primo-doctorants. La cérémonie des docteurs, mise en place à l'UBx depuis 2020, participe de la même recherche de reconnaissance et de diffusion du doctorat. Le CED participe parallèlement à des évènements organisés avec des entreprises (forum Aquidoc, salon annuel de l'Association pour l'emploi des cadres –APEC- Nouvelle Aquitaine, *PHD talent career fair* à Paris, *Deep tech tour*). Mais l'ouverture vers les entreprises ne constitue pas encore une politique affirmée et forte du CED.

En revanche, l'internationalisation du doctorat à l'UBx, ainsi que les 11 nouveaux GP, dont la mise en place s'effectue graduellement et relevant pour le doctorat de la compétence du CED, amènent à un déploiement remarquable de la valorisation du doctorat de l'UBx à l'international. La promotion du doctorat s'effectue tant en interne (sensibilisation des personnels et des étudiants en deuxième année de master) qu'en externe. Avec le soutien des services de la direction internationale de l'UBx, de multiples actions de promotion sont effectuées auprès des partenaires internationaux. Le conseil de gestion de l'IdEx ayant délégué au CED la sélection et le suivi des programmes dédiés au doctorat, cette valorisation à l'international constitue un atout principal du doctorat préparé à l'UBx. La promotion des filières qui se veulent d'excellence amène le CED à participer à la connaissance des différents volets de cette internationalisation. Il en est notamment ainsi pour les actions d'informations relatives à l'attractivité *Master to doctorate*, pour la diffusion et la sélection des financements de thèse en partenariat international sur des destinations ciblées et pour la gestion des projets de mobilité internationale des doctorants.

Le suivi du parcours professionnel des docteurs permet de mieux appréhender l'impact du diplôme de doctorat de l'UBx et la palette des emplois possibles. Depuis 2017, l'enquête de devenir des diplômés de doctorat « IPDOC » du MESRI est effectuée par l'Observatoire de la vie universitaire (OVE) de l'UBx en collaboration avec le CED. Cette enquête vise à établir un état des lieux des situations professionnelles des docteurs trois ans après la soutenance. Le bilan est présenté chaque année au conseil plénier du CED. Les taux de réponses pourraient être améliorés grâce à une participation plus active des écoles doctorales et du CED dans la collecte des données de l'OVE. Elle dénote une amélioration des taux d'emploi (88 % pour les docteurs diplômés de 2014, et près de 92 % pour les docteurs diplômés de 2019), dont la grande majorité dans des emplois de cadres, de chefs d'entreprise ou de professions libérales. Environ 50 % des docteurs occupent un emploi stable (exemple : 58 % en 2019 pour les docteurs diplômés de 2016). Ces enquêtes sur le devenir des docteurs restent cependant peu approfondies. Elles ne permettent pas d'apprécier réellement les professions exercées ni leurs qualifications exactes afin de nourrir une approche plus fine des stratégies doctorales à privilégier ou à infléchir à l'UBx. L'établissement collecte des indicateurs qui sont mal ou peu utilisés, tant en termes de pilotage, qu'en termes de formation/communication auprès des doctorants et des docteurs. Les auditions ont démontré une volonté des écoles doctorales et du CED de s'impliquer plus concrètement dans la collecte et la valorisation des résultats, en tenant compte des contraintes imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

- Formation des encadrants

Dès 2018 le CED a proposé une formation de sensibilisation à l'encadrement doctoral. Cette formation a été rendue obligatoire pour les candidats à l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Leur nombre étant important selon le bilan (environ 200 par an), le CED organise trois sessions annuelles. Un intervenant extérieur se charge de la présentation de la connaissance du monde de la recherche.

L'environnement de la présentation du doctorat à l'UBx est assuré par le CED et les ED. Mais au regard des différences disciplinaires, des ateliers thématiques complémentaires ont été ajoutés dans cette formation.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

Les activités du doctorat de l'UBx sont réparties sur les différents campus de l'UBx (Carreire, Bordeaux Bastide, Bordeaux centre, Pessac, Talence et la Victoire). Les locaux du CED sont situés sur le campus de Talence.

Le CED est administré par un conseil de 23 membres et dirigé par un directeur nommé par la présidence de l'UBx. Sa composition est ainsi établie : le directeur du collège, les huit directeurs des ED et les trois directeurs des *Graduate Programs*, trois représentants des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires ou non titulaires, deux représentants du personnel des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), trois représentants des doctorants (un par domaine : SVE, ST et SHS), et trois personnalités extérieures à l'établissement représentant le monde socio-économique. Sont aussi invités 8 représentants de l'UBx dont son vice-président recherche ainsi que les 11 directeurs des départements de recherche (soit environ 39 personnes). Si les procès-verbaux des conseils font apparaître dans la pratique surtout la présence des directeurs d'ED et d'EUR, une telle composition, dans sa formation plénière, traduit une large représentation des structures administratives. Les doctorants sont en revanche sous-représentés. Avec plus de 2 000 doctorants, ils n'ont que trois représentants au conseil du CED. Si les suppléants sont d'une autre ED que les titulaires, ils ne représentent que six écoles doctorales sur huit et ils ne peuvent pas siéger ensemble au conseil plénier du CED. Les demandes de formations ou d'attentes des doctorants issus de chacune des huit ED ne peuvent donc pas remonter de façon homogène jusqu'au CED, alors que les doctorants sont les principaux usagers de l'ensemble du dispositif. La visite a permis d'apprécier l'implication des représentants des doctorants élus dans la vie du CED, et leur volonté d'exercer pleinement leur mandat. L'absence de salles de réunions affectées en permanence au CED réduit par ailleurs les capacités de contact avec les doctorants dans les locaux du CED. Cette implication des doctorants mérite d'être accompagnée afin d'être pérennisée dans la durée, par une reconnaissance de cette activité au sein de leur parcours de formation.

Le conseil plénier se réunit trois à quatre fois par an. Il valide la répartition des moyens de fonctionnement, en particulier ceux relatifs aux contrats doctoraux et aux missions complémentaires d'enseignement (MCE), les offres de formation transversales, lesancements d'appel à projets spécifiques, les dispositifs internationaux fléchés ainsi que les mouvements d'emploi des personnels affectés au CED et aux ED. Il décide du choix des doctorants auxquels sont affectés les contrats doctoraux après présélection par les ED.

Chaque réunion du conseil fait l'objet d'un procès-verbal (PV). Certains PV de 2019/2020 ont été communiqués au comité d'évaluation, mais aucun PV ni même compte-rendu de décision ne se trouvent sur le site web du CED, ce qui limite, en conséquence, une réelle diffusion des décisions institutionnelles du CED.

Le CED bénéficie de statuts et d'un règlement intérieur. Un bureau, composé du directeur, des huit directeurs d'ED et du responsable administratif et financier, se réunit au moins huit fois par an. Il n'y est pas prévu une représentation des doctorants. Le CED s'est doté d'un *scientific advisory board* (conseil scientifique consultatif) comprenant trois membres experts du doctorat dont la venue a été reportée du fait de la situation liée au Covid-19.

Les circuits d'informations sur l'activité du CED ou sur les manifestations qu'il soutient ou promeut s'effectuent par le biais du site bilingue du CED. Les différentes cérémonies ou manifestations organisées par le CED ou auxquelles il participe sont autant de modes de communication des activités déployées par le CED.

Les moyens humains du CED concernent tant les personnels affectés dans les ED, que ceux exerçant dans les GP ainsi que les personnels propres au fonctionnement du CED. Ces besoins vont s'accroître dans le projet au fur et à mesure de la montée en charge de l'UBGRS. Le plan de gestion des emplois pour 2022 constitue le reflet de ces besoins, principalement en personnel qualifié.

Actuellement le CED dispose d'une administration centrale de 27 emplois en équivalents temps plein (ETP) et a développé une politique ambitieuse de gestion de ses personnels. Les gestionnaires des ED ont été revalorisés en partie en catégorie B et la majorité des personnels relèvent de postes statutaires ou de postes contractuels pérennes.

Les moyens financiers dont dispose le CED sont importants et expriment le rôle phare que l'UBx veut conférer au développement du doctorat. Les ressources propres du CED sont en moyenne pendant les 5 années de la période évaluée, de 13 250 000 euros dont 80 % environ correspondent à la masse salariale des contrats doctoraux et des missions complémentaires d'enseignement, et 12 % au financement des 3 EUR. Si les ressources propres et leurs répartitions par ED sont détaillées, elles ne donnent pas d'explications sur les critères retenus dans la composition du budget de fonctionnement alloué à chaque ED. L'importance des moyens financiers mis au service du doctorat justifierait que des indicateurs précis du suivi des activités soient utilisés pour mieux cerner la politique doctorale.

Autoévaluation

Le processus d'autoévaluation n'est pas inclus dans le bilan de l'ED remis au Hcéres, ce qui rend difficilement appréciable la portée exacte de certaines activités de l'ED, telles l'adaptation des formations transversales à toutes les catégories de doctorants. Toutefois la direction du CED a communiqué, lors de la visite, le rapport d'autoévaluation de l'établissement, publié en janvier 2021. La mission d'accompagnement des doctorants par le CED dans leur professionnalisation et leur poursuite de carrière et l'internationalisation du doctorat y sont soulignés. Mais l'autoévaluation ne fournit pas une analyse des forces et faiblesses actuelles du CED.

Projet

Le CED s'inscrit dans la trajectoire d'une école de recherche attractive à l'international avec la mise en place de la *University of Bordeaux graduate research school* : UBGRS 2.0 qui a été sélectionnée en réponse à l'appel à projets SFRI du PIA3. Le projet veut mettre en valeur des modèles d'éducation centrés sur l'étudiant puis le doctorant avec des parcours flexibles de formation et des compétences interdisciplinaires et transversales. Cette formation à la recherche s'effectuerait au bénéfice de doctorants sélectionnés dont la formation serait basée sur des *fast individualised tracks* (formations basées sur des parcours fléchés individuels) dans un continuum licence-master-doctorat. La mutation du CED en UBGRS devrait s'accompagner de l'édification d'une maison du doctorat qui constituerait un centre de formation professionnelle du doctorat et un lieu d'accueil visible pour les formations doctorales ainsi que pour les associations de doctorants ou de docteurs. Les évolutions actuelles du CED tendent déjà vers cette transformation, avec succès.

Si de telles ambitions ne peuvent qu'être saluées, elles contiennent les germes d'un risque d'un doctorat à deux vitesses. Il existerait d'une part, une voie royale d'études doctorales fondées sur l'excellence et la sélection, financées et soutenues par l'institution dans des axes de recherche déterminés ; et d'autre part, des doctorats moins soutenus dans des axes de recherche qui peineraient à être reconnus. Or les formations doctorales sont la source du renouvellement des chercheurs de demain dans tous les champs disciplinaires.

Si le développement de filières d'excellence peut avoir une influence positive sur le niveau de l'ensemble des formations doctorales de l'UBx, une vigilance sur les interactions et les points d'équilibre à trouver entre ces deux types de formation portés par la future UBGRS sera à intégrer dans la mise en œuvre du projet.

Trois projets opérationnels spécifiques et ambitieux sont aussi prévus dans le prochain contrat : une démarche qualité avec certification, une labellisation européenne *Human resources strategy for researchers* (HRS4R) et une accentuation de la professionnalisation des équipes dans le cadre de la stratégie nationale de l'action publique. De telles évolutions positives impliquent cependant la mise en place d'un cahier des charges pédagogique et administratif rigoureux qui sollicitera fortement les personnels du CED et sa direction.

Appréciation globale

Le collège des écoles doctorales de l'Université de Bordeaux a réussi depuis 2016, avec dynamisme et des moyens financiers importants, à développer une politique doctorale internationale de grande qualité et à inscrire le doctorat dans des cursus de formation et de recherche de haut niveau. En tant que guichet unique du doctorat de l'UBx, il constitue l'organe de gestion de l'ensemble des moyens financiers et des personnels. Cette centralisation efficace va de pair avec l'unification de la gestion administrative des doctorants par le CED. Une politique de co-construction avec les directions des huit ED a présidé à la mise en place des instances du CED, privilégiant, dans leur fonctionnement, les méthodes ouvertes de coordination et le partage des bonnes pratiques. Cette approche souple a pour inconvénient de maintenir des différences de traitement des doctorants dans de nombreux domaines, notamment ceux relatifs aux seuils de financement, au taux d'encadrement et au nombre de contrats doctoraux alloués à chaque ED. La représentation des doctorants dans le conseil du collège n'a pas suivi les évolutions structurelles de sa composition et demeure insuffisante.

Points forts

- Attractivité internationale du doctorat de l'UBx.
- Visibilité du CED en tant que guichet unique du doctorat.
- Pilotage des *Graduate programs* par le CED.
- Cohérence de la gestion de la masse salariale et du budget global des ED par le CED.
- Implication des écoles doctorales dans la gouvernance du CED.
- Catalogue de formations transversales d'une grande qualité.
- Formation à l'encadrement pour les futurs candidats à l'HDR.
- Projet ambitieux d'intégration de haut niveau du doctorat dans la formation à la recherche.

Points faibles

- Devenir des docteurs insuffisamment renseigné.
- Représentation insuffisante des doctorants dans les instances de gouvernance du CED.
- Insuffisance d'indicateurs issus des échanges de bonnes pratiques avec les ED (ex : seuils de financement, taux d'encadrement ...).
- Insuffisance de l'analyse des forces et faiblesses du CED.

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

Le CED devrait accompagner les évolutions institutionnelles de la composition de son conseil en donnant une plus grande place aux représentants des doctorants pour que les huit ED du site puissent y être représentées. Une représentation tournante au bureau du CED pourrait être envisagée. Cet aspect doit s'accompagner d'une valorisation uniforme de l'implication des représentants des doctorants au conseil du CED.

Le CED pourrait se doter de meilleurs indicateurs de performance et veiller à l'égalité de traitement des doctorants dans le déroulement du projet en particulier à l'égard de catégories de doctorants qui ne seraient pas intégrés dans les filières d'excellence.

À l'attention des établissements

Le collège des écoles doctorales de l'Université de Bordeaux pourrait utilement concilier la continuité de sa stratégie d'excellence doctorale internationale avec une attention plus affinée aux conditions effectives du déroulement des études doctorales pour les doctorants ainsi qu'au devenir professionnel de ses docteurs.

À ce titre, le CED, en tant que guichet unique du doctorat, devrait bénéficier de lieux de formation et de travail communs à tous les doctorants dans l'attente de la maison du doctorat. Il devrait ouvrir plus largement sa gouvernance aux représentants des doctorants en tant que principaux usagers du dispositif et se doter de moyens efficaces du suivi du devenir professionnel des docteurs.

D'autre part, les travaux de l'OVE pourraient être réalisés en concertation plus étroite avec le CED et les écoles doctorales, afin d'améliorer le taux de participation aux enquêtes mais également la valorisation de leurs résultats.

Observations de l'établissement

Président

HCERES
Département des évaluations des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations rapport
HCERES

Bordeaux, le 10 décembre 2021

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

Madame, Monsieur

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

Veillez trouver ci-dessous les remarques et observations du collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux, suite aux évaluations HCERES qui se sont tenues les 28 et 29 septembre 2021

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Manuel TUNON de LARA
Président



HCERES
Département des évaluations des formations

Collège des écoles
doctorales

Talence, le 10 décembre 2021

Madame, Monsieur,

Le collège des écoles doctorales (CED) de l'université de Bordeaux a pris connaissance du rapport du comité d'experts HCERES à la suite de l'évaluation qui s'est tenue en distanciel les 28 et 29 septembre 2021.

Le CED tient à remercier le HCERES et le comité d'experts pour la qualité de l'évaluation, très largement positive, de la structure. Les recommandations sont pleinement partagées, en particulier celle concernant l'amélioration nécessaire des enquêtes de suivi des docteurs.

Objet : Observations rapport
HCERES

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

En réponse au courrier du HCERES, le CED n'a pas de demande de correction d'erreurs factuelles, mais les quelques observations suivantes.

Commentaire du comité (page 4 avant dernier paragraphe) : « Les critères de détermination des dotations de fonctionnement des ED, bien qu'il soit fait référence dans le bilan à « des procédures rigoureuses d'allocations de moyens », demeurent flous et peu explicités »

Réponse : la dotation de fonctionnement des ED fait bien l'objet d'une clé de répartition (votée en bureau du CED et explicité dans le PV de la réunion du 5 décembre 2016) qui ne se limite effectivement pas à l'effectif des ED mais intègre la durée des thèses. Comme cela est noté dans le paragraphe suivant du rapport, une clé similaire est utilisée pour l'attribution des contrats doctoraux. Dans l'exemple donné par le comité dans le rapport, si on tient compte du fait que la durée des thèses dans l'ED SE est de l'ordre de 60 % de celle de l'ED Droit, les doctorants de ces ED bénéficient d'une dotation, sur l'ensemble de la durée de la thèse, qui est alors beaucoup plus proche.

Commentaire du comité (page 9 deuxième paragraphe de projet) : « Si de telles ambitions ne peuvent qu'être saluées, elles contiennent les germes d'un risque d'un doctorat à deux vitesses. Il existerait d'une part, une voie royale d'études doctorales fondées sur l'excellence et la sélection, financées et soutenues par l'institution dans des axes de recherche déterminés ; et d'autre part, des doctorats moins soutenus dans des axes de

recherche qui peïneraient à être reconnus. Or les formations doctorales sont la source du renouvellement des chercheurs de demain dans tous les champs disciplinaires »

Réponse : Le CED est conscient du risque potentiel soulevé par le comité en lien avec les objectifs mêmes de l'appel à projet SFRI sur lesquels il n'a pas d'impact. Par contre, comme indiqué lors de la visite, les prérogatives du CED lui permettent d'assurer que les formations doctorales de haut niveau, conçues par les porteurs de « graduate programs », soient accessibles, non seulement aux doctorants de ces programmes, mais également à l'ensemble des doctorants du CED, à l'instar de ce qui a été fait avec les 3 premières EUR depuis déjà 2 ans.

Commentaire du comité (page 8 - 3ème paragraphe) : aucun PV ni même compte rendu de décision ne se trouvent sur le site web du CED, ce qui limite en conséquence, une réelle diffusion des décisions institutionnelles du CED.

Réponse : le CED veillera désormais à établir des relevés de décisions puisque la Direction des Affaires Juridiques de l'établissement n'autorise pas la mise en ligne des PV qui contiennent des informations nominatives. Tous ces PV sont, néanmoins, diffusés aux membres du CED après chaque Conseil, y compris aux invités qui représentent toutes les composantes de formation et recherche de l'établissement (cf. composition du CED transmise avec le bilan).

Commentaire du comité (page 9 - dernier point faible) : Pour pouvoir mieux apprécier ses objectifs stratégiques et opérationnels, le CED s'est doté d'un Scientific advisory board qui ne s'est cependant pas encore réuni. Il n'y a pas eu d'audit externe pour évaluer l'activité du CED. (Page 3-1er paragraphe)... Le processus d'autoévaluation n'est pas inclus dans le bilan remis à l'HCERES (...). L'autoévaluation ne permet pas une analyse des forces et faiblesses actuelles du CED (p8-1er paragraphe). Insuffisances de l'analyse des forces et faiblesses du CED

Réponse : L'absence d'évaluation externe est liée au fait que la visite des 3 experts du « scientific advisory board » qui devaient auditionner le CED le 14 mai 2020 pour que leur évaluation soit intégrée dans le dossier avant la remise des rapports HCERES en octobre 2020 a été annulée du fait de la crise sanitaire. En ce qui concerne l'auto-évaluation interne, comme évoqué lors de la visite, et dans le rapport, la structuration de l'université

Adresse postale

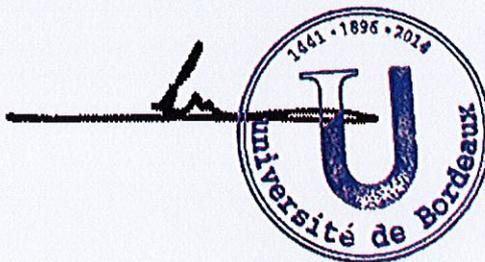
Université de Bordeaux
351 cours de la Libération
Bât. A33 - RDC
33405 TALENCE Cedex

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr>

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en>

de Bordeaux a conduit le CED à contribuer au Rapport d'Auto-Evaluation de l'Etablissement. Cette contribution n'a pas été reprise dans le dossier du CED mais transmise, a posteriori, au comité de visite.

Roger MARTHAN
Directeur
Collège des écoles doctorales



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

